

*Initiatives ministérielles*

éprouvent, mais ils doivent pourtant se faire entendre. Ce sont les travailleurs économiquement faibles surtout qui pâtiront de ce projet de loi. Ils vont voir leurs prestations réduites de 1 500\$, argent dont ils auraient pourtant grand besoin pour nourrir leurs enfants, échapper à l'assistance sociale, et conserver un peu de dignité.

Le gouvernement ne connaît que trop les conséquences de la pauvreté. Il sait que les enfants qui souffrent de carences alimentaires apprennent à un rythme plus lent que les enfants bien nourris. Il sait que le piège de la pauvreté existe, que les parents ne peuvent pas trouver de garderies à un prix abordable de façon à accepter un emploi à plein temps. Il sait qu'un Canadien sur quatre, pauvre le plus souvent, est un analphabète fonctionnel. Il sait que les familles à double revenu sont une nécessité, ne serait-ce que pour demeurer au-dessus du seuil de la pauvreté. Il sait que 60 p. 100 de ceux dont les prestations seront réduites à cause du projet de loi C-21 gagnent moins de 15 000\$ par année.

Le gouvernement sait qu'il punit les pauvres de notre pays et il est parfaitement renseigné au sujet de ce projet de loi mal avisé. Il refuse de prêter l'oreille aux doléances des pauvres de notre pays. Il préfère de beaucoup, nous le savons, prêter l'oreille au monde des affaires.

En terminant, j'adresse une dernière supplique au gouvernement, même si je sais que celui-ci va faire la sourde oreille. Je le prie instamment de ne pas adopter le projet de loi C-21, mais au contraire de faire en sorte de modifier le régime d'assurance-chômage afin d'améliorer la situation des travailleurs de notre pays au lieu de les punir.

**M. Gardiner:** Monsieur le Président, je sais gré à la représentante de Mission—Coquitlam de ses commentaires concernant le projet de loi C-21. J'aimerais lui signaler une situation qui existe dans ma circonscription de la Colombie-Britannique et je sollicite ses commentaires à ce sujet. A Victoria, récemment, le gouvernement dingue et désorienté de la province a annoncé que les gens qui sont inscrits à l'assistance sociale feraient mieux de se trouver un emploi, sans quoi ils risquaient de perdre leurs prestations.

Le lendemain, j'ai eu l'occasion de rendre visite au bureau d'Emploi et Immigration Canada à Vanderhoof, localité située à une heure de voiture à l'ouest de Prince George. J'ai demandé au chef de bureau si l'annonce de la veille aurait des répercussions sur lui. Celui-ci m'a répondu en souriant qu'elle en aurait sûrement, étant donné que le matin même des gens s'étaient présentés au bureau pour lui demander à lui et aux autres préposés de

signer un formulaire attestant qu'ils s'étaient présentés pour demander du travail.

Ce gestionnaire local a clairement expliqué que, vu la nature des emplois disponibles, cette demande ne concernait pas le gouvernement fédéral. Il ne savait pas si le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral s'étaient consultés au sujet de cette annonce. Comme résultat, le ministère provincial des ressources humaines et la Commission d'assurance-chômage n'ont pas la même conception de ce qu'est une personne employable. Il a ajouté: «Ça va, les chômeurs vont devoir venir ici, peut-être répondront-ils à nos critères.»

J'aimerais que la députée me dise ce qu'elle pense de cette coopération fédérale-provinciale, quand coopération il y a, comment survient ce genre de problèmes et quoi faire pour les régler.

**Mme Langan:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. Notre pays comprend deux territoires et dix provinces. Comme les nouvelles en font souvent état, nous sommes rarement d'accord.

La chose à retenir, c'est qu'il y a dix provinces et deux territoires, donc douze réglementations, sans parler des normes fédérales. Je m'inquiète des conséquences que cela va avoir en Colombie-Britannique, entre autres provinces. Cet été, une de mes électrices, sans emploi ni téléphone, est venue téléphoner à mon bureau. Elle avait écrit de longues lettres à la main et s'était présentée à une série d'entrevues. Talentueuse, elle s'exprimait très clairement et notait toute démarche qu'elle avait faite. Quand elle est allée consulter la préposée à l'assistance sociale—soit dit en passant, elle n'avait pas été rappelée par son employeur après une longue grève—elle lui a montré des copies de ses lettres et d'autres documents. Elle a essayé un refus. La préposée lui a dit de rentrer à la maison et de remplir la formule du gouvernement, car sa documentation ne l'intéressait pas du tout. Ses renseignements ne convenaient pas, elle n'avait qu'à remplir la formule. Profondément humiliée, elle est revenue à mon bureau et m'a dit en pleurant: «J'ai tellement honte, je suis tellement humiliée. Franchement, madame Langan, j'ai tout essayé.» Voilà où nous en sommes rendus.

Plus tard, j'en ai discuté avec la préposée. Après l'annonce que le député a mentionnée, les gens sont arrivés en grand nombre et la préposée a dû exiger qu'ils suivent les règles. Elle ne savait plus quoi faire. C'était donc une entrevue au bureau du bien-être social entre une fonctionnaire débordée et une personne angoissée et sans emploi. C'était comme mélanger l'huile à l'essence.